Synthèse réunion des délégués du personnel du 25/11/15

1/ Véhicules de pool Bron :

Il n’y a pas de personne dédiée pour vérifier que les réservations et l’utilisation des véhicules soient faites correctement. LA DEX et la DRH mettront une organisation en place.

(= réservations longue durée, réservations sans utilisation du véhicule).

Il est prévu d’augmenter le parc d’un ou 2 véhicules supplémentaires, mais les problèmes d’incivilité doivent être préalablement réglés.

2/ Accident avec véhicule perso :

La réponse a déjà été donnée en Juillet 2011 et Novembre 2013

En cas d’accident professionnel avec un véhicule personnel il faut contacter le service juridique (heures bureau) ou le CESAR (en dehors des heures de bureau) afin de récupérer les informations nécessaires. Le constat est à transmettre au service juridique par la suite.

3/ Utilisation d’1 véhicule perso sur les « chantiers »

Gyrophare et plaque SERVICE (ou bandes sur veh.) obligatoires.

Pour le stationnement prioriser les zones larges : Portails, refuges.

Si besoin demander un balisage au Centre d’Entretien

Si contrôle GN sur le véhicule perso = montrer la carte Pro.

La règle est que l’utilisation d’un véhicule perso doit être rare.

4/ Boite Mail RC :

Note mise en place le 17/11/15 et dispo sur l’aide en ligne.

5/ Charge de travail des techniciens tunnel :

Le sujet a été abordé lors du CE du 23/11.

1 Technicien supplémentaire va être embauché pour le labo Sud (A51)

Manque d’info sur la charge supplémentaire liée à la récupération de l’A480 (reprise en juin 2016)

Basculement du PC Gentiane sur PC César = Etude en cours, l’état des lieux vient d’être réalisé.

Il n’y aura pas de personnel supplémentaire au Cesar.

6/ Procédures ATE :

Le rôle de chacun des 2 ATE présents lors des vidages sera défini dans la prochaine note en cours d’élaboration.

Suivi du circuit normal, avec le comité de relecture…. La note sera diffusée en fin d’année.

7/ Poste coup de main Fraude :

Le poste de technicien Fraude a bien été créé à IAE.

1 nouveau technicien a été nommé sur le CP Bas Dauphiné (Vercors)

Si besoin il sera fait appel à des « coups de main »

8 / CR2 au CESAR :

Les CR2 ne sont pas applicables au CESAR = ne font pas partie de l’accord 78.

9/ Niveau d’embauche d’un AR

Les Agents routiers sont embauchés au PAS correspondant à leur expérience passée et à leurs compétences, avec ajustement pour maintenir un équilibre avec les autres AR.

Faire remonter les cas particuliers

10/ Travail en binôme pour utilisation de matériel dangereux (tronçonneuse…)

Le fonctionnement reste toujours à l’appréciation du Chef d’Equipe selon :

* L’environnement
* La maitrise et l’habitude de l’AR

Il ne faut pas systématiser et agir en fonction des situations et adapter selon les chantiers.

11/ Imprimé CET

Pas de retour de la feuille signée sachant qu’un suivi est envoyé à chaque salarié.

S’il y a un oubli ou une erreur, il est toujours possible de la récupérer.

12/ Ligne RAI absente (CET) :

Elle est regroupée avec les augmentations  générales sous le code RAG.

13/ Envoi du suivi CET par courriel : NON

14/ CP13 pour TPA en heures complémentaires.

Les heures entrent dans les heures complémentaires.

15/ WE avant indisponibilités.

Le fait de prévoir en Repos le W.E. avant l’indispo ne permet pas une bonne répartition des WE de repos sur l’année.

Si 3 semaines d’indispo = 4 W.E. d’affilés et par la suite et une longue période sans WE de repos programmé.

Demande inverse il y a quelques années afin de « coller » au système de réservation du samedi au samedi.

TPA doivent se rapprocher de leur hiérarchie pour clarifier leur besoin.

16/ Echanges de postes – nb d’heures.

Déjà répondu.

17/ Postes AMP

Pas de remplacement systématique.

Un remplacement en demi-poste peut se produire de façon ponctuelle, surtout sur les CP où il y a eu des embauches complémentaires.

18/ Réception des plumiers par AMP :

Bilan du test sur Chambéry  fin décembre puis généralisation seulement si c’est OK.

19 et 20/

DRH fournit les explications et formules.

21/ Formation intérimaires

Prime = 14€

Sur La base du volontariat pour le formateur.

22/ Motos à 3 roues :

Pas de solution miracle = traitement par réclamation orale ou écrite.

23/ Cotisation ANCV lors d’un CSS

Possible si le salarié présent fournit un chèque du montant dû avant de partir.

24/ Balisage sous forte pluie :

S’il s’agit d’une urgence, la pose du balisage ne peut pas être arrêtée pour cause d’intempérie (accident…..). Par ailleurs des moyens supplémentaires sont mis à disposition.

Il existe une réglementation et la décision peut varier en fonction des situations.

25/ Contresens :

Groupe APRR /AREA travaille sur le sujet  = cahier des charges en cours d’élaboration.

Messages 107.7 avec un jingle spécial ont déjà été mis en place.

6 systèmes de détection ont été testés sur Voreppe pendant 9 mois, et 2 ont été retenus. Les travaux sont en cours et s’achèveront au premier semestre 2016.

= L’alerte remonte et déclenche une inscription automatique sur les PMV.

Un élu soulève le nombre important de contresens généré par les erreurs directionnelles entre les sorties IAO et la barrière. De nombreux véhicules (surtout PL) ayant raté la sortie de IAO font demi-tour sur la plateforme de STQ et partent à contresens pour récupérer la sortie.

26/ TPA Chignin :

Seuils d’avancement de chaque TPA annoncé (non nominativement).

27/ Tour Fractionné Rumilly :

Le plus rapidement possible après la commission tour de service.